



Pension alimentaire pour enfants majeurs

Par **natalain80**, le **02/05/2011 à 19:21**

Bonjour,

je paie actuellement 2 pensions versées sur le compte de leur mère pour mes 2 filles majeures (pa prélevées sur mon salaire). or mes filles n'habitent plus avec leur mère. est-il possible de modifier le bénéficiaire de la pa et de verser directement à chacune de mes filles le montant de chaque pension alimentaire car cela fait 3 mois que la mère ne leur reverse pas la pa. faut il repasser au JAF et quel est le tribunal compétent sachant qu'on habite pas dans le même département

Par **mimi493**, le **03/05/2011 à 01:01**

Ne plus habiter avec la mère ne signifie pas que les filles ne sont plus à sa charge. Elle n'a pas à leur reverser la PA si elle a encore les enfants à sa charge.

Mais oui, vous pouvez faire une requête au JAF pour verser la pension aux enfants directement, mais la mère pourra se défendre avec les arguments ci-dessus